

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2008)  
**Heft:** 1795

**Artikel:** La grogne de la gendarmerie vaudoise : ce n'est pas seulement à Genève que l'Euro 2008 a généré des heures supplémentaires qui font tousser  
**Autor:** Robert, Alain  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1012576>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La grogne de la gendarmerie vaudoise

*Ce n'est pas seulement à Genève que l'Euro 2008 a généré des heures supplémentaires qui font tousser*

Alain Robert (29 septembre 2008)

17'000 heures «supplémentaires» qui, de l'aveu même des responsables syndicaux, ne concernent que 150 gendarmes des deux sexes occupés «*de manière significative*» à l'Euro 2008 de football. La calculette est sans pitié: cette colossale implication représente 113 heures «supplémentaires» par intéressé dûment notées sur le petit carnet. Pas loin de 3 semaines de travail à temps complet. L'Euro 2008 n'a t-il pas lui aussi duré à peu près ce temps-là? Doit-on en inférer que quelques victimes ont dû travailler 24 heures sur 24 tous les jours du mois de juin 2008 ou presque? Étrange constat arithmétique. On rappelle pour la petite histoire que le Pays de Vaud n'a même pas eu à surveiller un seul match de la compétition (pour Zurich, le nombre total d'heures supplémentaires s'élève à 36'000, pour Genève la facture monte à 12 millions de francs).

Non contents d'avoir déjà mis le Conseil d'Etat et la population sous pression en lançant (avec succès) l'initiative d'Artagnan pour une police unique (et donc pour des augmentations de salaire et de meilleures conditions de travail encore), les pandores vaudois revendiquent que le Conseil d'Etat cesse de les humilier (*sic*) et rémunère en heures supplémentaires avec une

rallonge de 33% le quota d'heures notées, en attribuant en sus une prime d'engagement de 1'000 francs par tête.

Et de faire aussi pression en arrachant insignes cantonaux de leur emplacements en velcro sur les uniformes, en arborant badges et calicots sur les véhicules officiels, tout en faisant la grève des PV et en jouant sur les visibles malentendus, sinon plus, qui existent entre leur ministre de tutelle, Jacqueline de Quattro, et le grand argentier dans le rôle de l'Avare, Pascal Broulis. En n'encaissant également plus l'argent des amendes d'ordre, des attestations délivrées et ne contrôlant plus la taxe poids lourds. «*Le canton perd plusieurs milliers de francs par jour*», estime Stéphane Schneider, président du Syndicat de la Sûreté vaudoise (SSV), qui prétend que ces mesures sont légales et qu'elles ne portent pas préjudice à la sécurité publique.

En passant, à quoi ces mesures servent-elles donc en temps de «*paix*» du travail si elles n'ont aucune influence sur la sécurité?

Le gendarme vaudois et son homologue de la sûreté ne sont pas à plaindre. Ils ne connaissent ni chômage, ni baisse de clientèle, ni délocalisation ni peur du

lendemain. Ils ont certes choisi un métier parfois ingrat mais la plupart du temps à la hauteur de leurs ambitions. Indemnité pour inconvénients de service, rabais divers, bons pour des repas à l'extérieur dans des établissements publics choisis, autres avantages peu publiés mais qui sont autant de raisons de ne pas trop récriminer, en comparaison intercantonale. Et qui franchement justifieraient d'employer d'autres termes que celui d'humiliation pour justifier une action syndicale discutable et planifiée depuis la fin du mois de juin.

Jeudi matin dernier, dans un magasin d'alimentation du centre de Vallorbe, deux grands spécimens costauds se dirigeaient fiers et rigolards vers la sortie, entraînant avec eux un voleur d'au moins trois piles électriques, qu'ils avaient pris soin de menotter par derrière, et l'engouffrant dans une voiture de service dûment munie du calicot de récrimination.

On n'est pas certain que l'humiliation ait en l'espèce rougi leurs propres fronts et leurs paupières. En revanche il ne fait pas de doute que le «*dangereux*» criminel devait ressentir une émotion de ce type au vu du traitement appliqué. Etrange conception du service public ainsi «*humilié*».